

Julien BELLEBON et le « Saint-Thomas »

Jean-Christophe Germain – mai 2020

Nota : *Jean-Christophe Germain* ayant diffusé sur la Liste GHC un commentaire très intéressant à la suite d'une question sur Julien BELLEBON, nous le reprenons sous forme d'article. Nous rappelons que vous pouvez retrouver par les index des bulletins ce qui a été déjà publié sur ce personnage et sa famille (BEL ET BON ou BELEBON ou BELLEBON, dit LA LANDE) : question et réponses 99-96 et article cité ci-après. Nous reprenons en fin d'article l'acte notarié de la page 2714 auquel fait référence *Jean-Christophe Germain* et y ajoutons une généalogie.

Préambule

Il faut savoir que la recherche de personnages ayant vécu aux Antilles au XVII^{ème} siècle donne rarement des résultats aussi précieux et aussi incontestables que ceux qui ont été découverts au sujet de Julien BELLEBON, ce breton d'origine qui, en 1665, habitait dans l'île de Marie-Galante.

L'acte fondateur est, rappelons-le, celui qui a été publié par *Michel Bellebon*, dans GHC 121 de décembre 1999 (pages 2714-2716), dans un article intitulé : « Ascendance bretonne de Julien BEL ET BON dit LA LANDE ». Cet article est remarquable, non seulement parce qu'il rend public un acte authentique, mais aussi parce qu'il est accompagné de renseignements familiaux précis, eux aussi vérifiables.

Les actes paroissiaux de Nantes

Tout d'abord, s'agissant des actes paroissiaux cités par *Michel Bellebon*, il n'est pas anodin de constater que le parrain de Jean BELLEBON, fils de Julien, le 3 septembre 1648, n'était autre que l'un des marchands nantais qui étaient alors les plus investis dans le négoce de l'île de Saint-Christophe. Jean BUROT sieur du PE, tel était son nom, fut avec Gratien LIBAUD, Gervais LEMOL et Antoine POITRAS, un grand bailleur de fonds au profit des planteurs des Antilles au XVII^{ème} siècle.

Autre remarque. Le 2 février 1652, un certain Antoine VIGEON était parrain, à Nantes, d'un autre fils de Julien BELLEBON, prénommé Antoine. Il convient de signaler ici que cet Antoine VIGEON a été l'un des tous premiers notaires de l'île de Saint-Christophe, ayant été nommé, en effet, à cette charge par la Compagnie des Iles d'Amérique, dès 1637.

Ces deux parrainages rendent très improbable la qualité de simple engagé qui a été supposée pour Julien BELLEBON.

L'embarquement pour les Antilles

Ce qui est sûr, c'est que notre homme résidait à Nantes depuis 1647, l'année de son mariage. Il sera resté là, ultérieurement, sans discontinuer, au moins jusqu'au jour où il se sera présenté chez le notaire pour déclarer, comme nous le savons, qu'il était sur le point de s'embarquer pour les Antilles dans le navire le « Saint-Antoine » du capitaine « MIRBEAU ».

Julien BELLEBON appartenait au milieu des nantis, il pouvait donc bénéficier d'un crédit avant de partir. C'est précisément le contenu de l'acte notarié par lequel, le 1^{er} juillet 1653, il allait s'obliger envers un marchand de Nantes nommé René BERTAUD.

Ce jour-là, BERTAUD remettait à BELLEBON la somme de 200 livres « à cause de loyal prêt qu'il lui a fait présentement comptant et réellement en paiement de louis d'argent ». Il était convenu que le remboursement des 200 livres serait fait par BELLEBON au moyen de

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

2 000 livres pesant de tabac qu'il délivrerait à la Guadeloupe, es-mains de Pierre ALLAIRE qui était le commissionnaire de BERTAUD dans l'île.

Deux autres conventions devraient s'appliquer à BELLEBON. Par la première, il s'engageait à faire charger les 2 000 livres de tabac dans le « Saint-Antoine », dès avant le retour du navire et ce, quelle que fût l'île dans laquelle il se trouverait.

Enfin, BELLEBON courrait les « risques et fortunes de la mer », c'est-à-dire que, en cas d'avarie, de naufrage ou autre calamité susceptible de survenir lors du retour, il devrait assumer le dédommagement de BERTAUD. Cette clause du contrat ne devait pas être sans conséquence, comme nous allons le voir.

Le « Saint-Antoine » du capitaine MIREBEAU

Le navire le « Saint-Antoine », sur lequel Julien BELLEBON devait rapidement s'embarquer à Nantes, allait quitter l'avant-port de Saint-Nazaire, à destination des Antilles, le 23 juillet 1653.

Le commandant était le capitaine Guillaume MIREBEAU, du Havre (il serait trop long de donner ici ses états de service), le maître-pilote se nommait Claude QUEVAL et le contre-maître Nicolas MIRBEAU. Le chirurgien du bord était Pierre LEMASSON. Les propriétaires du navire étaient deux marchands de Nantes : les sieurs Antoine POITRAS et N. HAULTCOURAGE.

Après une traversée de l'Atlantique dont on ne sait rien, le « Saint-Antoine » arriva, apparemment sans encombre, à la Martinique le 8 septembre 1653. On fit un court séjour dans l'île, après quoi on alla décharger ses marchandises à l'île de Saint-Christophe, la véritable destination du voyage. Des toiles furent mises à terre, des vins, des eaux de vie, des viandes, des souliers et toutes sortes de marchandises nécessaires aux habitants de l'île. Après cela, il fallut se résoudre à attendre plusieurs mois que la levée des récoltes fût achevée. Lorsque cela fut fait, on embarqua sur le « Saint-Antoine » des pétuns, des sucres, du gingembre, de l'indigo et autres denrées du cru, pour une valeur de 60 000 écus, ce qui représentait une somme considérable.

Le 22 mai 1654, le « Saint-Antoine » mit à la voile pour France et, pour cela, le capitaine avait ordre de faire droite route jusqu'à Nantes. Mais, surpris par des vents contraires aux abords du Finistère, le capitaine MIREBEAU donna l'ordre au pilote d'entrer dans la Manche. Le vendredi 17 juillet suivant, à 4 heures du matin, alors que le navire français était par 49° de latitude Nord, entre la pointe du Raz et le port de Plymouth, il fut attaqué par une frégate du Parlement d'Angleterre qui était armée de 46 pièces de canon et montée par environ 300 hommes d'équipage. Ce bâtiment ennemi, qui portait la bannière bleue de Londres, était commandée par un certain Lieutenant « Caffregan BOSSAVERN ». Le capitaine était alors retenu dans la capitale d'Angleterre où il faisait panser les blessures qu'il avait reçues dans un précédent combat.

L'Anglais tira 6 coups de canon sur le « Saint-Antoine », qui tous portèrent. Les Français étaient de simples marchands, ils ne furent pas en état de se défendre, on s'en doute, contre un navire de guerre surarmé.

Après que le « Saint-Antoine » eut été pillé et abandonné par les Anglais, le capitaine MIREBEAU et ses hommes furent sauvés par la rencontre fortuite qu'ils firent d'un navire ami, un Zélandais du port de Flessingue dont le nom n'est pas connu. L'équipage français fut alors transféré sur le Zélandais et mené sain et sauf en la rivière de Nantes, où il arriva le 19 juillet 1654.

Deux jours plus tard, les officiers du « Saint-Antoine » allaient déposer devant le juge de l'Amirauté de Nantes les mésaventures qui leur étaient arrivées (Archives Départementales de Loire-Atlantique, Amirauté de Nantes – B.4731).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Julien BELLEBON s'était-il embarqué avec sa cargaison de tabac sur le « Saint-Antoine », lors du retour de Saint-Christophe ? Cela n'est pas connu. Ce qui paraît sûr, en revanche, c'est que les 2 000 livres de tabac, qu'en tout état de cause il devait à René BERTAUD, se seront volatilisés en Angleterre.

Après cela, des dépositions furent inévitablement faites devant les notaires de Nantes. C'est là qu'il faudrait les chercher pour en savoir plus sur Julien BELLEBON, et sur le piratage du « Saint-Antoine » par les Anglais.

Au terme de cet article, nous pouvons être quasiment sûrs que Julien BELLEBON n'était nullement un engagé. Il est hautement probable que l'année 1653 aura été celle de son premier établissement aux Antilles, comme planteur de tabac et cela, grâce aux 200 livres prêtées par BERTAUD. Ce sera dans un deuxième temps qu'il se sera fixé à Marie-Galante ¹ à moins qu'il n'ait fait venir, une fois installé, sa femme et ses deux fils.

AD Loire Atlantique 4^E 167, M^e Belon

« Le premier jour de juillet mil six cent cinquante et trois avant midy par la cour royalle de Nantes o submissions et prorogations de jurisdiction y jurée. A comparu le sieur Julien Bel et bon dict la lande passager dans le vaisseau nomé Le Saint Anthoyne de cette rivièrre de Nantes duport de Cent Cinquante thonneaux ou environs dont est capitayne le sieur Mirbeau, estant et presant en cette dite rivièrre prest a faire voyage en l'Isle de la Gardeloupe en l'Américque demeurant ledict bel et bon a la fosse de Nantes paroisse de Saint Nicollas, lequel a confessé debvoir justement et loyalement a honorable homme René Bertaud marchand audict Nantes presant et acceptant la somme de deux cent livres et a cause de (prie ?) et loyal prest quil luy a faict presantement Comptant et reellement en payement de louis dargent et audicte monnaie ayant cours et de bonne mise suivant l'Edit Jusqu'à la concurance de la dicte somme de deux cent livres, pour le payement de laquelle ledict bel et bon promet delivrer en ladicte Isle de la Gardeloupe es manies du sieur pierre Allaire Commissionnaire dudict sieur bertaud le nombre de deux mil livres pesant de tabac de la dicte Isle bon loyal et Marchand quite de tout fret, pour estre chargé dans ledict Vaisseau Saint Anthoine lors de son retour, durant lequel retour ledict sieur Bertaud court les risques perils et adventures de la Mer dudict nombre de tabac sur ledict Vaisseau ; parce que aussy ledict sieur bel et bon court les Mesmes risques durant l'aller, Et ou ledict bel et bon seroit et demeure de livrer ledict tabac dans ledict Vaisseau Saint Anthoyne, Il Courera les risques dudict nombre de tabac sur le Vaisseau ou Il pouroit par appres estre chargé, Ainsi lont les partyes Voulu et Consenty promis et Juré tenir sans y contrevenir sur tous leurs biens meubles et Immeubles par présent et futurs, et ledict bel et bon par exection et vante de ses meubles adjoint et (esoure en ouï ?) Comme de gages tous Jugez par Cour saisye Crieé de ses Immeubles suivant les ordonnances arest et ostage de sa personne et prison fermée comme pour (deu Rsaux ?) l'une et en ne retardant l'autre pour tous sommé et requis partant de leurs Confratrimet et requestes y ont esté par nous dict notaires jugez et condemnez du jugement et condamnation de nostre Cour faict et passé audict Nantes au tables de Julien Belon Notaire royal presant Jacques Lucas lequel a signé a requeste dudict bel et bon qui a dict ne savoir signer »

¹ A moins qu'il ne soit resté en Guadeloupe et n'ait fait venir, une fois installé, sa femme et ses deux fils. Voir la généalogie complétée de Julien BELLEBON que nous ajoutons à cet article [NDLR](#).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

« Le premier jour de juillet mil six cent cinquante et trois avant midi par devant la cour royale de Nantes o submissions et prorogations de juridiction y jurée. A comparu le sieur Julien Bel et Bon dit La Lande passager dans le vaisseau nommé Le Saint Antoine de cette rivière de Nantes, du port de cent cinquante tonneaux ou environ dont est capitaine le sieur Mirbeau, étant et présent en cette dite rivière prêt à faire voyage en l'Isle de la Guadeloupe en l'Amérique, demeurant ledit Bel et Bon à la Fosse de Nantes, paroisse de Saint Nicolas, lequel a confessé devoir justement et loyalement à honorable homme René Bertaud marchand audit Nantes présent et acceptant la somme de deux cent livres et à cause de (prie ?) et loyal prêt qu'il lui a fait présentement comptant et réellement en paiement de louis d'argent et audite monnaie ayant cours et de bonne mise suivant l'édit jusqu'à la concurrence de la dite somme de deux cent livres, pour le paiement de laquelle ledit Bel et Bon promet délivrer en ladite Isle de la Guadeloupe ès mains du sieur Pierre Allaire, commissionnaire dudit sieur Bertaud, le nombre de deux mil livres pesant de tabac de la dite Isle bon loyal et marchand quitte de tout fret, pour être chargé dans ledit vaisseau Saint Antoine lors de son retour, durant lequel retour ledit sieur Bertaud court les risques périls et aventures de la mer dudit nombre de tabac sur ledit vaisseau ; parce que aussi ledit sieur Bel et Bon court les mêmes risques durant l'aller, et où ledit Bel et Bon serait et demeure de livrer ledit tabac dans ledit vaisseau Saint Antoine, il courra les risques dudit nombre de tabac sur le vaisseau ou Il pourrait par après être chargé, ainsi l'ont les parties voulu et consenti, promis et juré tenir sans y contrevenir sur tous leurs biens meubles et Immeubles par présent et futurs, et ledit Bel et Bon par exaction et vente de ses meubles adjoint et (esoure en ouï ?) comme de gages tous jugés par cour saisie créée de ses immeubles suivant les ordonnances arrêt et otage de sa personne ès prison fermée comme pour (deu Rsaux ?) l'une et en ne retardant l'autre pour tous sommé et requis partant de leurs Confratriments et requêtes y ont été par nous dits notaires jugés et condamnés du jugement et condamnation de notre Cour. Fait et passé audit Nantes aux tables de Julien Belon notaire royal, présent Jacques Lucas lequel a signé à requête dudit Bel et Bon qui a dit ne savoir signer » ²

Sources

Julien BEL et BON

L'acte relatif à « Julien BEL-et-BON dit la Lande » qui a été passé devant BELON, notaire à Nantes (*Arch. Dép. Loire-Atlantique, 4^E167*), le 1^{er} juillet 1653 (*dont Michel BELLEBON a publié le texte dans : GHC n°121, décembre 1999, page 2714*), avait été signalé, pour la première fois, par le professeur Debien dans un article intitulé : « Colons, marchands et engagés à Nantes au XVII^{ème} siècle », qu'il avait publié dans : « Revue de la Porte Océane » (Le Havre, décembre 1953).

Jean BUROT sieur du PÉ

Compte-tenu de la notoriété du personnage comme armateur, juge-consul, puis échevin de Nantes, il faudra d'abord consulter les auteurs de monographies générales consacrées à la ville. Ensuite, s'agissant des Antilles, il faudra examiner les publications des universitaires nantais, à savoir le professeur Guy Saupin et sa

² Nous aurions voulu relire l'acte original mais Jean-Marie Loré, qui est allé pour nous aux archives départementales à Nantes, ne l'a pas trouvé NDLR.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

brillante élève Marion Tanguy qui, l'un et l'autre, connaissent parfaitement les archives notariales

Je signale, en outre, que Jean BUROT du Pé est connu pour avoir affrété des navires à destination des Antilles depuis au moins 1637 [*Archives Nationales, Colonies, F2A13 (Registre des délibérations de la Compagnie des Iles d'Amérique), Folio 293*]. Le 4 mars, Jacques BERRUYER de MANSELMONT, l'un des directeurs de la Compagnie des îles d'Amérique, déclarait qu'il allait traiter avec « *BUROT, l'un des marchands des capitaines BELLETESTE et DESFORGES qui sont passés aux îles sans permission* ». Jean BELLETESTE était originaire de Dieppe et il était propriétaire d'un navire avec lequel il était passé à Saint-Christophe, après l'avoir affrété, probablement, à Nantes. Il est resté célèbre pour les mauvais traitements qu'il se vantait de faire subir aux engagés qui travaillaient pour lui (« *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes (...) par Alexandre Olivier Oexmelin* », Paris 1686, page 186). Parmi les nombreux descendants de Jean BELLETESTE : Saint-John PERSE, notre poète national
Le capitaine Jacques PELLETIER, sieur des FORGES, était de Nantes.

Antoine VIGEON

Voir, sur le site de GHC, l'article intitulé : « Antoine VIGEON, notaire à la Martinique au XVIIème siècle, et sa famille »

<http://www.ghcaraibe.org/articles/2020-art42.pdf>

Déposition, le 21 juillet 1654, de l'équipage du « Saint-Antoine », de retour des Antilles : [*Archives Départementales de Loire Atlantique, B4731 - Amirauté de Nantes -, Pièce N°147 : 30 pages*]. Je n'ai relevé, dans ce document, que les renseignements les plus significatifs, à une époque lointaine où les appareils photo numériques n'avaient pas encore été mis sur le marché.

BELLEBON dit LA LANDE

Généalogie

Bernadette Rossignol

Mathurin BELLEBON

x Perrine GUY

d'où plusieurs enfants dont :

1 Julien BELLEBON dit LA LANDE

honorabile homme (au mariage)

part pour la Guadeloupe en 1653

cité au recensement 1665 Marie Galante, quartier du Fort :

Jullien BELEBON, 48 ans, Nicole FEUILLOLLET sa femme, native de Nantes, 32 ans,

Jean leur fils, natif de Nantes, 17 ans, Antoine leur fils, natif de Nantes, 10 ans (et

Francisque, nègre, 40 ans ; Anthoyne, nègre, 22 ans ; Renotte, petite négresse, 13

ans)

o ca 1617 : 24/08/1618 La Lande du Tournay à Evran (Côtes d'Armor, 22)

+ 03/12/1733 Grand Bourg ; sieur Lalande Bellebon, environ 90 ans

(+) dans l'église

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Mariage « dans la chapelle de la Miséricorde, paroisse St Severin (?) de Nantes » [la chapelle de la Miséricorde dépendait de la paroisse St Similien ; terrain où étaient inhumés les paroissiens de Saint Nicolas et Saint Similien] ; tous deux paroissiens de Saint Nicolas de Nantes

x 29/10/1647 Nantes Saint Nicolas (vue 130/236), Nicole FEUILLOLLET (FENOUILLET au mariage)

honnête fille au mariage

o ca 1633 Nantes

+ 1665/

1 Julien BELLEBON dit LA LANDE x 1647 Nicole FEUILLOLLET

1 Jean BELLEBON

b 03/09/1648 Nantes Saint Nicolas (p. 284 vue 286) ; fils de Jullien Bellebon et Nicolle Feillolet ; p Jean Burot sr de Carcoyet (?) fils d'honorable homme Jean Burot sr Dupé [du Pé, un des marchands nantais les plus investis dans le commerce de Saint Christophe] ; m honorable femme Anne Pillays femme d'honorable homme Louis Guillaud (signe Guillon) ; nombreuses signatures

+ 1710/

x /1680 Marthe LEREVERS

+ 1706/ (marraine de son petit-fils Pierre Dubois)

2 Catherine BELEBON

b 24/11/1649 Nantes Saint Nicolas (p. 45 verso vue 44) ; fille de Jullien Belebbon et Nicolle Filole ; p Robert Adam ; m Catherine Grard fille d'Henry et Symonne Delaune ; nombreuses signatures

+ /1665

3 Jullien BELLEBON

b 22/11/1650 Nantes Saint Nicolas (p. 166 verso vue 164) ; fils d'honnête personne Jullien Bellebon et Nicolle Fillollet ; p honorable homme Pierre Besnard ; m demoiselle Marie Burot ; nombreuses signatures

+ 08/01/1653 Nantes Saint Nicolas ; fils de Julien Belebbon et Nicolle Feillolet sa femme

4 Antoine BELLEBON

o 02/02/1652 Nantes Saint Nicolas (324 verso vue 312) ; fils de Julien Belebbon et Nicole Fenouille ; p Antoine Vigeon [un des premiers notaires de Saint Christophe, nommé dès 1637] ; m honorable femme Ysabelle Mesare (?) femme d'honorable homme François Bruneau ; nombreuses signatures

+ 1665/

Le dernier enfant est né un an et demi avant le départ pour la Guadeloupe de son père. Il n'y a plus de baptêmes ensuite. Catherine a dû mourir dans l'enfance comme son frère Julien. Soit la mère est partie en 1653 avec son mari et leurs deux fils, Jean et Antoine, recensés en 1665 à Marie Galante, soit elle l'a rejoint quelques années plus tard. Nous ignorons le sort d'Antoine et Jean n'a eu que deux filles, dont l'aînée est morte sans postérité. Le nom est donc éteint dans l'île et la postérité se fait par les DUBOIS.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1.1 Jean BELLEBON x Marthe LEREVERS

1 Marie BELLEBON

+ 01/02/1728 Grand Bourg

(+) dans l'église en entrant

x Antoine **POUTOUNIER (ou PONTONNIER, POUTONNIER)**, fils de Joseph et Marquise BARBAROUX ³

receveur du domaine puis conseiller du roi, procureur

o et b 22/08/1697 Marseille, Notre Dame des Accoules

+ 26/10/1769

bx 22/03/1729 Capesterre de Marie Galante, Marguerite VAUCLIN ⁴

2 Marguerite BELLEBON

o ca 1674

+ 11/12/1734 Grand Bourg ; veuve, environ 60 ans

x 12/05/1705 Pierre **DUBOIS**, fils de Jean et Catherine ROUSSEL

+ 24/11/1725 Grand Bourg, environ 50 ans

?3 René LALANDE

parrain en 1707 de la fille aînée de Marguerite ; parenté non précisée

1.1.2 Pierre DUBOIS x 1705 Marguerite BELLEBON

1 Pierre DUBOIS

b 03/03/1706 Capesterre de Marie Galante ; p Jean Dubois, grand-père [paternel] ; m Marthe Lerevers [grand-mère maternelle]

2 Françoise DUBOIS

b 31/07/1707 Capesterre de Marie Galante ; p René Lalande ; m Marie Françoise Verger
signatures au mariage : De La lande, Marie Dubois, Dubois de Pollayon, Lavenne, Menel, Dubois Mirguet

ax 09/01/1734 Grand Bourg, Louis Hector **de LA LANDE**

soldat de la compagnie de Mr Begon

o Paris [donc sans rapport de parenté avec la famille de Julien Bellebon dit La Lande malgré l'homonymie]

bx 21/05/1746 Grand Bourg, Pierre **DAUBE**

d'où, du premier mariage :

2a.1 Louis Hector LALANDE

o 06/10/1734, ondoyé, b 03/11/1734 Grand Bourg ; ondoyé par Louis Mirguet, chirurgien ; p Joseph Étienne Pézier, potier en étain demeurant au bourg Saint Pierre de la Martinique ; m Marguerite Bellebon veuve de Pierre Dubois [grand-mère maternelle]

+ 06/02/1765 Grand Bourg ; Louis Lalandre (sic) environ 25 ans

(+) église au milieu proche le sanctuaire

³ David Quénéhervé, bretoncreole sur Geneanet.

⁴ GHC 42, octobre 1992, p. 668 et ss. « Une famille de Marie-Galante, les POUTOUNIER »
<http://www.ghcaraibe.org/bul/ghc042/p0668.html>

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

3 Jean DUBOIS

b 05/01/1710 Capesterre de Marie Galante ; p Jean Bellebon [grand-père maternel] ; m Marie Anne Dubois

4 Véronique DUBOIS

tm ax de 2

o ca 1713

+ 26/08/1745 Capesterre de Marie Galante ; 32 ans, épouse du Sr Mirguet, chirurgien

x 11/01/1734 Grand Bourg, Louis Alexandre **MIRGUET**

chirurgien

o Paris (! bx)

bx 14/11/1746 Capesterre de Marie Galante Geneviève GIRARD

5 Marie Rose DUBOIS

b 08/12/1723 Grand Bourg ; p Antoine Poutonnier, employé dans la ferme du Domaine [oncle maternel para alliance] ; m Marie Roussel

6 Marie Anne DUBOIS

o ca 1694

+ 28 (+) 29/04/1744 Grand Bourg, environ 50 ans, épouse de Pierre Polaillon

x 18/08/1724 Capesterre de Marie Galante, Pierre **POULAILLON** ou **POLAILLON**

7 Anne DUBOIS

o Grand Bourg

x 12/02/1737 Grand Bourg, François Gabriel **GRELIN LAFONTAINE** (GHC p 4514), fils de Louis et + Marguerite MAZURIER

o 20 b 25/04/1714 Capesterre de Marie Galante

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)